



Quotidien Ouest-France du 23 mars 2023

ouest-france.fr du 23 mars 2023

376 mots

Les actions mises en place dans les collèges saint-lois

À Saint-Lô, le collège Louis-Pasteur est un établissement pilote du dispositif pHARe contre le harcèlement scolaire depuis 2020. « **Le harcèlement scolaire est très présent dans les médias depuis quelques années. Des parents inquiets nous parlaient de harcèlement alors qu'il n'y avait pas de répétition ou pour de simples regards de travers... On avait toujours l'impression de courir après le phénomène, alors on a voulu structurer notre réponse** », raconte le principal Bruno Leproust.

Le programme prévoit notamment la nomination d'élèves ambassadeurs et d'une équipe de référents dans le personnel de chaque établissement (*lire ci-dessus*). « **C'est plus efficace d'avoir une équipe dédiée, car avant, les élèves ne savaient pas forcément à qui s'adresser au sujet du harcèlement** », indique le principal adjoint Mathieu Alexandre.

Lorsqu'une situation s'apparente à du harcèlement, le CPE du collège applique désormais la méthode des « préoccupations partagées » : sans prendre de sanction dans un premier temps, il reçoit en entretien l'élève harcelé et l'élève harceleur, afin de comprendre les difficultés qu'ils rencontrent, et observe l'évolution pendant quinze jours avant de refaire un point.

« Pas de coupable ou de victime »

« **Je préfère parler d'intimidateur. On ne veut pas stigmatiser dès le début un élève pour un fait qui peut parfois être une simple maladresse** », explique Didier Bosquet, le CPE du collège Georges-Lavalley, pour qui le harcèlement scolaire est un « **cheval de bataille** » depuis le suicide d'un élève dans son ancien établissement.

« **Il n'y a pas d'étiquette de coupable ou de victime**, abonde Louise Petit-Étienne, son homologue à Pasteur. **Notre approche, c'est de dire que tout le monde est responsable d'une situation de harcèlement et qu'on doit tous agir. Même les simples spectateurs ont un rôle à jouer.** »

À l'époque du harcèlement en ligne – sur lequel un collège ne peut légalement pas prendre de sanctions –, une difficulté entre dans la médiation : « **On a des élèves qui sont en conflit sur les réseaux sociaux, mais n'ont aucun contact au collège, point-elle. Ils n'osent pas se parler en face pour régler leurs problèmes et sont très stressés quand on les confronte.** »

Anthony DERESTIAT.



Louise Petit-Étienne et Bruno Leproust, CPE et principal du collège Louis-Pasteur, l'un des premiers établissements à avoir expérimenté le programme pHARE contre le harcèlement scolaire. Ouest-France